

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Décision du 16 juillet 2026

fixant les tarifs des reproductions de documents des Archives nationales, des Archives nationales du monde du travail et des Archives nationales d'outre-mer

Le chef du service interministériel des Archives de France

Vu le décret n°87-346 du 21 mai 1987 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2006 érigeant le service Archives nationales en service à compétence nationale ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2006 érigeant le service Archives nationales du monde du travail en service à compétence nationale ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2006 érigeant le service Archives nationales d'outre-mer en service à compétence nationale,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des reproductions de documents effectuées par les services à compétence nationale Archives nationales, Archives nationales du monde du travail et Archives nationales d'outre-mer sont fixés selon les montants indiqués dans le tableau annexé à la présente décision.

Article 2

La décision du 31 janvier 2024 fixant les tarifs de reproduction de documents des Archives nationales, des Archives nationales du monde du travail et des Archives nationales d'outre-mer est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 17 juillet 2026.

Article 4

La directrice du service Archives nationales, la directrice du service Archives nationales du monde du travail et le directeur du service Archives nationales d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la culture.

Fait le 16 juillet 2026.

Le chef du service interministériel des Archives de France,



BRUNO RICARD

TARIFS DE REPRODUCTION DE DOCUMENTS

Les tarifs sont exprimés en euros, toutes taxes comprises

Prestation	Unité	Tarif
Impression (photocopie)		
Format A4	la page noir et blanc ou couleur	15 centimes d'euro
Format A3	la page noir et blanc ou couleur	30 centimes d'euro
Numérisation		
Formats A4 et A3	de 1 à 19 vues	gratuit
	20 vues	forfait de 10 euros
	au-delà de 20 vues	forfait de 10 euros (20 vues) + 30 centimes par vue supplémentaire
Formats de A2 à A0	la vue	5 euros
Documents complexes inférieurs ou égaux à A0 (calque, document scellé, document avec retombes, parchemin, document fragile, etc.)	la vue	5 euros
Format supérieur à A0 aux Archives nationales et aux Archives nationales du monde du travail	la vue	10 euros
Extraction		
Extraction de fichiers-images issus d'opérations de numérisation		gratuit
Mise à disposition des copies		
Par courriel		gratuit
Par téléchargement		gratuit
Sur support amovible (clé USB)		10 euros
Par envoi postal (impressions papier)		selon tarifs postaux en vigueur